

Par conséquent, j'annonce maintenant que le gouvernement du Canada va supprimer graduellement toutes les activités commerciales qu'il commanditait en Afrique du Sud. Ainsi, nous allons, le plus tôt possible, rappeler de Johannesburg nos conseillers commerciaux et fermer notre consultat général dans cette ville. Nous rappellerons également nos délégués commerciaux en poste au Cap. Nous maintiendrons, bien sûr, nos bureaux de Prétoria pour la conduite des affaires courantes, car nous estimons qu'à l'heure actuelle, il ne serait pas sage de rompre nos relations diplomatiques avec le pays. Nous voulons, en effet, nous réserver la possibilité de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour convaincre le gouvernement de l'Afrique du Sud de changer d'attitude. Nous voulons également avoir la possibilité de nous entretenir avec certains leaders respectés qui s'opposent à l'*apartheid* dans ce pays.

Nous ne nous bornerons pas à cette diminution graduelle de nos relations commerciales: la Société pour l'expansion des exportations ne fournira plus aucune aide en ce qui concerne les transactions avec l'Afrique du Sud, mesure qui touche, entre autres, l'assurance du crédit à l'exportation, l'assurance des prêts, de même que toute autre assurance relative aux investissements étrangers. Ce n'est qu'une mesure partielle mais qui pourrait bien être suivie d'autres initiatives plus globales que nous étudions en ce moment. Après consultation avec les intéressés nous publierons, le plus tôt possible, un code d'éthique à l'intention des sociétés canadiennes établies en Afrique du Sud afin de les guider dans leurs politiques d'embauche et autres.

La quatrième mesure a trait aux changements que nous proposons quant à nos relations avec l'Afrique du Sud en tant qu'ex-membre du Commonwealth. A compter d'une date qui sera divulguée ultérieurement nous exigerons de tous les résidents d'Afrique du Sud qui entrent au Canada des visas de non-immigrant. Par ailleurs, nous avons demandé aux autorités compétentes d'étudier dans quelle mesure il nous serait possible de renoncer aux tarifs préférentiels britanniques. Ceux-ci sont, en effet, toujours en vigueur bien que l'Afrique du Sud ait cessé depuis longtemps d'être membre du Commonwealth.

Ayant pris toutes ces mesures, nous avons encore plusieurs sujets de préoccupation concernant notre présence en Afrique du Sud, notamment les activités des sociétés canadiennes établies en Namibie. Là encore, nous avons demandé à diverses personnes, dont des hauts fonctionnaires du ministère des Finances d'étudier, dans les meilleurs délais, toutes les répercussions d'éventuelles concessions fiscales et autres mesures analogues dont ces sociétés peuvent bénéficier de la part d'un régime qui, étant donné nos normes et d'après la position que nous avons adoptée aux Nations Unies, est fondamentalement illégal.

Nous étudions également la possibilité d'adopter de nouveaux codes de conduite concernant les futurs investissements canadiens en Namibie. On pourrait nous demander, et je suis persuadé qu'on le fera, pourquoi ces mesures ne sont pas adoptées immédiatement. Il y a deux raisons à cela. Tout d'abord, s'il ne fait aucun doute que la situation actuelle soit incongrue puisqu'elle permet à un régime illégal aux yeux du monde entier de collaborer, à son avantage, avec des sociétés canadiennes, il n'en reste pas moins que nous voulons être absolument sûrs, de ne pas